



© Frédéric Malher

# Friches urbaines et biodiversité

Rencontres de Natureparif

18 novembre 2011 – Saint-Denis



**Les Rencontres de Natureparif ont pour objet d'identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques en matière de préservation de la nature et de la biodiversité, par la présentation d'expériences ou d'actions exemplaires ou instructives, dans un temps d'échange à destination des acteurs franciliens.**

Pour connaître le programme des Rencontres organisées par Natureparif :  
consultez [www.natureparif.fr/fr/manifestations/rencontres](http://www.natureparif.fr/fr/manifestations/rencontres)  
ou inscrivez-vous à notre newsletter [www.natureparif.fr/fr/publications/newsletters](http://www.natureparif.fr/fr/publications/newsletters)

---

Retranscription : Laurent Bonnafous | 06 98 51 83 00  
Réalisation : Laure Araque-Goy, Roxane Leclerc-Fournier, Gilles Lecuir, Marjorie Millès  
Crédits photos : Natureparif, les intervenants et leur structure (sauf mention)  
Directrice de la publication : Stéphanie Lux, Directrice de Natureparif  
Paris, juin 2012.

Réalisation : PPC



## De l'importance des friches pour la biodiversité

---

Les friches urbaines – entendues au sens d'espaces momentanément sans projet dans la ville – sont des lieux dans lesquels la nature se développe, qu'il s'agisse de reconquête de sites industriels par des espèces pionnières ou de développement libre de la faune et de la flore sur des espaces verts non-gérés.

Du fait de l'absence ou de la limitation des activités humaines, ces espaces deviennent des îlots naturels au cœur des villes et les scientifiques y recensent un grand nombre d'espèces de plantes, d'insectes, d'oiseaux... Ce sont également des lieux d'interactions multiples entre les habitants et la nature.

Comment concilier les usages avec la richesse spécifique de ces milieux ? Faut-il les gérer ? Comment les prendre en compte dans les projets d'aménagements urbains ?

Plus de 100 personnes ont participé vendredi 18 novembre 2011 à la rencontre consacrée aux friches urbaines et à leur rapport à la biodiversité. Organisée par Natureparif avec le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, avec le soutien d'Audrey Muratet, chercheur au Muséum national d'Histoire naturelle, cette journée s'est déroulée sous le petit chapiteau de bois de l'Académie Fratellini, lieu chaleureux et idéal pour aborder les questions de gestion, d'usages et de prise en compte de l'existant dans ces îlots de biodiversité que sont les friches au cœur des villes. En fin de journée, une visite a d'ailleurs été organisée sur une friche de l'Académie.

Les objectifs de la journée étaient d'apporter l'analyse des scientifiques sur la richesse floristique et faunistique de ces espaces qui du fait de l'absence ou de la limitation des activités humaines deviennent des îlots naturels au cœur des villes.

Les retours d'expériences de trois collectivités ont montré que les approches vis-à-vis de la prise en compte et de la gestion ou non des friches sont nombreuses et différent selon les territoires et leur histoire : prise en compte de l'existant dans les aménagements pour Plaine Commune, enrichissement de la trame verte à Montpellier, outil de mutation urbaine à Roubaix.



# Sommaire

## INTRODUCTION

### Avant-propos

Liliane Pays, présidente de Natureparif .....	3
Josiane BERNARD, vice-présidente du Conseil général de Seine-Saint-Denis, chargée de l'Écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement .....	4
Michel BOURGAIN, vice-président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, délégué à l'Écologie urbaine .....	5
Cécile RANGUIN, maire-adjointe de Saint-Denis, déléguée au Développement durable, aux modes de déplacement et à la gestion de l'eau .....	6

## LES FRICHES : CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA NATURE EN VILLE

### Typologie des friches et rôle dans la connectivité urbaine

Audrey MURATET, chercheur en écologie, Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) .....	8
--	---

### Comparaison de la diversité spécifique entre des friches, espaces non gérés, et des jardins, espaces gérés

Assaf SHWARTZ, chercheur en écologie, CNRS/MNHN .....	11
---	----

### Quels pollinisateurs dans les friches ?

#### Partie I

Mathilde BAUDE, chercheuse en écologie, Université de Bristol, Grande-Bretagne .....	13
--	----

#### Partie II

Colin FONTAINE, chercheur en écologie, MNHN .....	14
---	----

## USAGES ET ÉVOLUTION DES FRICHES

### Usages humains des friches : l'exemple des jardins privés

Kaduna-Eve DEMAÏLLY, géographe, doctorante à l'Université Paris I, CNRS-Ladys et Maroussia FERRY, anthropologue, doctorante à l'EHESS-INED .....	16
---	----

### Pourquoi réaliser un diagnostic ? Quelles suites donner ? L'expérience de Plaine Commune

#### Partie I

Valérie BRIDOUX, adjointe à la déléguée générale à l'Écologie urbaine, Plaine Commune .....	19
---	----

#### Partie II

Évelyne GAULTIER, responsable du secteur Aménagement Saint-Denis Centre, Plaine Commune .....	20
---	----

## QUELLE STRATÉGIE DE PRISE EN COMPTE DES FRICHES ?

### Gestion des friches à Roubaix : stratégie et programme en cours

Audrey LECLERCQ, responsable Développement durable à la Ville de Roubaix .....	22
--	----

### Le schéma vert et l'élaboration d'une stratégie de gestion des friches et délaissés urbains à Montpellier

Hélène CHAMAYOU, responsable du bureau d'études Travaux neufs de la Direction de la biodiversité et du paysage, Ville de Montpellier .....	25
---	----

# Avant-propos



Liliane PAYS

Présidente de Natureparif

Ouvrir des discussions, diffuser et valoriser des bonnes pratiques en matière de préservation de la nature et de la biodiversité, tels sont les objectifs des *Rencontres* organisées depuis 2011 par Natureparif, 5 à 6 fois par an. Les friches urbaines : qui aurait cru, il y a quelques années encore, que nous consacrerions une journée entière à débattre d'un tel sujet ?

Il n'y a pas si longtemps, ces friches, dont nous mesurons aujourd'hui la richesse en termes notamment écologiques, étaient vues sous le seul angle du terrain vague, simple intermède entre une destruction et l'édification d'un nouveau projet.

*Terrains vagues*, c'est le titre d'un passionnant journal réalisé par les chercheurs et l'agglomération Plaine Commune que nous avons le plaisir de co-éditer et que nous diffusons en Île-de-France et au-delà pour témoigner de la démarche exemplaire du territoire.

Désormais, ces terrains sont regardés avec une attention nouvelle par tous les acteurs de la ville, et notamment les naturalistes. Ce regain d'intérêt d'un point de vue écologique s'explique par une réalité que nous avons tous constatée : l'espace de moins en moins disponible sur nos territoires urbains avec, pour corollaire, un sol de plus en plus artificialisé. Or, à l'heure où la nature en ville est plébiscitée par les citadins, la friche représente un archipel de verdure salubre au milieu de ce trop plein minéral qui nous entoure.

Je n'oublie pas pour autant que je fais partie de celles et ceux qui défendent la ville dense pour éviter l'étalement urbain. Un étalement urbain dévastateur pour l'environnement, pour nos terres agricoles et au final pour la biodiversité.

Et, de ce point de vue, je mesure évidemment combien une friche est essentielle dans les politiques de logement, en permettant de programmer des opérations d'urbanisme et d'habitat.

Pas d'angélisme donc sur le sujet mais en même temps une volonté d'encourager une gestion nouvelle de ces friches urbaines, du point de vue de la biodiversité et donc de la nature en ville.

Car, nous le constatons lors d'inventaires par exemple, sur ces lieux brusquement dépeuplés de presque toute activité humaine, des espèces animales et végétales se développent à nouveau et partent à la reconquête de nos villes.

Qu'elles soient éphémères ou pérennes, les friches ont en effet une triple fonction dans nos villes :

- fonction économique : c'est une réserve de foncier pour du bâti et en particulier du logement ;
- fonction sociale : c'est un espace susceptible d'offrir aux habitants, un lieu de respiration, de détente et de loisir mais aussi un espace de refuge pour celles et ceux qui sont marginalisés, un espace de liberté, avec parfois des problèmes réels de sécurité ;
- fonction écologique : c'est le support pour accueillir une biodiversité raréfiée en ville mais aussi, à l'heure du bouleversement climatique, un régulateur d'humidité de l'air et la température locale.

Avec ce sujet, nous sommes aussi, on le voit, au cœur du développement soutenable.

[www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)



## Josiane BERNARD

Vice-présidente du Conseil général de Seine-Saint-Denis,  
chargée de l'Écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement

**A**u nom du Département de Seine-Saint-Denis, et notamment de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU), je me félicite avant tout du partenariat avec Plaine Commune et je remercie Natureparif d'avoir choisi la Seine-Saint-Denis pour cette rencontre.

Si elles sont beaucoup moins nombreuses que par le passé dans notre département, les friches urbaines évoquent pour les habitants des souvenirs de terrains vagues sur lesquels, loin des regards des adultes, la liberté, le jeu, l'imaginaire, l'emportaient.

Ces lieux suscitent aussi parfois des réactions négatives d'inquiétude, d'abandon, de dégradation, ou des sentiments de saleté. Mais les friches urbaines – ces espaces en sursis, momentanément sans projet et/ou non encore investis par des programmes de construction – se transforment peu à peu en zone de refuge et de développement pour la faune et la flore. Elles jouent donc un rôle dans la biodiversité urbaine en tant que lieu où la végétation évolue spontanément au cœur de nos agglomérations. Une flore sauvage de passage, trop encore souvent considérée comme de la « mauvaise herbe », qui est d'autant plus importante pour la biodiversité qu'y vivent des espèces différentes de celles des espaces verts.

La friche n'est ni dégradée, ni sale. Elle est un lieu de passage pour la flore et la faune, un écosystème par définition éphémère et que les interventions humaines dénaturent : car l'on ne conserve pas la flore d'une friche en la figeant. Il convient donc de conserver ces endroits, forcément changeants, où un peu de liberté est laissé à la nature. C'est dans cette optique d'intégration dans le contexte écosystémique que représente une ville, et dans celle d'une mise en valeur pédagogique et sociale, qu'il était intéressant de réaliser des inventaires de friche et de réfléchir à leurs modes de gestion ou de non-gestion en fonction de la durée de vie estimée du site. Ce travail peut, par ailleurs, constituer une source supplémentaire de savoir qui, utilisée *ad hoc*, peut enrichir la réflexion sur les méthodes de gestion des espaces verts.

Il ne s'agit pas de préserver de l'extinction les espèces qui ne disposeraient que de quelques friches urbaines pour survivre, mais d'envisager le point de vue, plus large, de la relation entre le social et l'environnemental, de la vie en tant

qu'écosystème duquel l'homme fait partie et qu'il souhaite de plus en plus gérer durablement.

D'ailleurs, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de laisser des espaces à l'état de friches, au cœur des parcs départementaux, pour que la nature s'y inscrive. Loin de l'image ancienne des pelouses interdites et des fleurs plantées en rangs d'oignons, une conception nouvelle de ces espaces a été développée et permet à une flore nouvelle et ancienne de s'y installer ou de s'y réinstaller. Ces pratiques ont permis un nouveau développement de la biodiversité : une nouvelle espèce de reptile, la Couleuvre d'Esculape, a d'ailleurs été récemment observée en Seine-Saint-Denis. Elles ont aussi permis de favoriser la réflexion des habitants des grandes agglomérations sur la nature.

La mutation urbaine de la Seine-Saint-Denis implique que certaines friches apparaissent tandis que d'autres disparaissent. Considérées par les urbanistes comme un lieu de développement et d'aménagement, elles s'inscrivent aussi dans la logique de la lutte contre l'étalement urbain. Le but n'est donc en aucun cas de prôner la mise sous cloche de ces espaces, mais de les accompagner au mieux durant leur existence, afin qu'ils favorisent le développement de la biodiversité urbaine, car une nature qui s'exprime et une végétation non statique font partie d'une dynamique dont l'homme a besoin.

Si nous nous accordons sur l'utilité écologique de ces lieux si particuliers dans la ville, alors, il faut s'interroger. Comment concilier maintien de ces milieux et développement de la biodiversité ? Durant le laps de temps plus ou moins long de la vie d'une friche, est-il possible de valoriser l'espace, de créer des zones d'observation, des ouvertures ponctuelles, de développer des dispositifs d'éducation à l'environnement, de sensibilisation à la nature, et, par là même, créer du lien social à partir de ces espaces ? Comment intégrer le diagnostic écologique en amont de la réflexion d'aménagement ? Conserver d'éventuels milieux de friches dans le futur aménagement ? Comment faire le lien entre écologie et aménagement paysager ?

Autant de questions qui sont, parmi d'autres, au cœur de nos échanges !

[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)



© C. Fléau

## Michel BOURGAIN

Vice-président de la communauté d'agglomération Plaine Commune délégué à l'Écologie urbaine

La plaine Saint-Denis a durant des décennies été asservie au productivisme dominant. Elle constituait l'arrière-cour de Paris, en accueillant toutes les usines dont la capitale refusait les nuisances. Et lors des changements économiques intervenus à partir des années 1970, les acteurs qui s'étaient servis – au sens fort – du territoire, s'en sont retirés en laissant aux pouvoirs publics une situation très difficile à gérer en raison des pollutions multiples. Si bien que de nombreux terrains sont partis en friches, et qu'il en reste encore beaucoup.

La nature étant toujours plus forte que l'homme, celle-ci a repris ses droits, ce dont les travaux des chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) apportent une illustration importante. Le journal *Terrain vagues en Seine-Saint-Denis* publié avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis et Natureparif<sup>1</sup> en rend d'ores et déjà compte, il faut les en remercier. Ces travaux ont permis aux élus peu sensibles à l'écologie de faire de véritables découvertes qui les ont inspirés quant aux précautions à prendre lorsqu'il faut rendre une vie urbaine à certains de ces territoires.

Cette vigilance ne doit pas faire oublier que le fait de disposer de surfaces disponibles importantes en première couronne est une opportunité alors que les pénuries en matière de logement et d'équipement sont importantes, et qu'il revient à Plaine Commune d'y répondre en densifiant ces territoires, dans une démarche de qualité, afin de minimiser les impacts en termes de déplacement, d'émission de gaz à effet de serre, etc. Les responsables publics doivent faire face à une sorte de dilemme entre la préservation de la biodiversité et la nécessité d'une certaine urbanisation. Ces deux impératifs sont-ils conciliables ou non ? C'est tout l'enjeu de notre réflexion collective. Il me semble quant à moi qu'ils sont conciliables, à condition de mener un travail capillaire très fin et de grande intelligence afin de recoudre les mailles du tissu urbain, résoudre les tensions, assurer une bonne médiation.

Pour ce faire, Plaine Commune a dès 2002 mis en œuvre un plan communautaire d'environnement, puis un PCET, et élabore actuellement un Agenda 21 à l'initiative de la communauté d'agglomération, et ceci, en articulation avec ses

huit communes membres. Ceci est une première en France, et permet de conjuguer les compétences des différentes collectivités. Ces outils sont complétés par un référentiel d'aménagement urbain en cours d'élaboration par une Charte de qualité des constructions neuves, qui intègrent les questions de biodiversité. Depuis dix ans, Plaine Commune et ses villes adhérentes ont beaucoup travaillé et souhaitent s'enrichir aujourd'hui en se mettant à l'écoute des autres expériences.

L'attention à la biodiversité de notre territoire se nourrit aussi de sa forte tradition de jardins ouvriers. Celle-ci a été maintenue, puisque la Seine-Saint-Denis possède la plus grande surface de jardins ouvriers en Île-de-France, et parce que la consultation de l'Agenda 21 a permis de constater une forte demande des habitants qui s'y sont impliqués. Elle témoigne d'une demande générale de retour à l'équilibre entre le végétal et du minéral, de contact avec la nature, de jardins d'agrément et, souvent, de production alimentaire. Il s'agit aussi, pour les habitants, de prendre soin des générations à venir.

Dans cette action, des entreprises et des associations se trouvent à la manœuvre. Je songe par exemple à l'association d'insertion par l'environnement Halage qui a acquis une excellente réputation en Île-de-France et qui a beaucoup aidé à faire progresser les techniques dans les contextes d'urbanisation. Le pari n'est pas gagné, mais il nous reste à profiter pleinement des expériences, des réflexions et des questionnements des uns et des autres de façon à, demain, être plus intelligents qu'aujourd'hui.

[www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

1. Disponible sur demande à [contact@natureparif.fr](mailto:contact@natureparif.fr)



## Cécile RANGUIN

Maire-adjointe de Saint-Denis, déléguée au Développement durable, aux Modes de déplacement et à la Gestion de l'eau

Le territoire de Plaine Commune compte 17 friches, ce qui représente un fort patrimoine. Il reste à savoir comment articuler la défense de cette richesse avec les projets urbains, afin que les habitants puissent s'approprier et investir ces lieux, ce qui n'est pas toujours facile. Les friches présentent de fortes diversités biologiques, mais aussi des usages et des contraintes très variés.

Contraintes, car du fait du passé industriel du territoire les pollutions du sol sont fréquentes. Diversité d'usages, puisque les friches peuvent avoir pris place dans des terrains vagues, des terrains collectifs, des jardins privatifs... Diversité biologique, puisque les inventaires ont relevé, en fonction des lieux, une grande richesse d'espèces de plantes, d'oiseaux, d'insectes.

Les friches deviennent donc des lieux de forte biodiversité, mais aussi des lieux de rencontre des habitants et de refuge pour les sans-abri. Ils sont aussi les sites d'un urbanisme innovant qui tient compte de leur richesse.

Il n'est plus question, sur le territoire de Plaine Commune comme ailleurs, d'intervenir n'importe comment dans ces sites. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'un territoire cisailé par des autoroutes, des routes, des voies ferrées et des infrastructures multiples – ce qui rend ces friches d'autant plus précieuses dans le cadre de l'ambition de préservation de la biodiversité urbaine de l'agglomération, de pair avec la reconquête des usages urbains. Cela signifie qu'il faut savoir valoriser ces espaces et accompagner les associations et habitants qui le souhaitent dans le développement de jardins partagés déjà très nombreux sur notre territoire, où travaillent aussi des maraîchers.

Après les premiers diagnostics menés, il est très important de poursuivre les études scientifiques, ce qui est par exemple le cas de la ZAC Porte de Paris, pour disposer du savoir nécessaire pour prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement. Il faut aussi répondre à la demande d'espaces verts, et savoir travailler avec les entreprises qui possèdent des emprises sur des projets ponctuels ou pérennes de sauvegarde de la biodiversité.

Les friches se trouvent donc à la croisée de projets à forte valeur écologique, sociale et économique, c'est-à-dire au cœur du développement durable. Plaine Commune prépare actuellement son Agenda 21 de façon conjointe avec les Agendas 21 de ses huit communes membres. Il est apparu à cette occasion que la biodiversité est une question très importante pour les habitants, puisque 67 % des habitants consultés ont cité la nature en ville comme l'un des enjeux centraux. Les Agendas 21 devront donc traduire cette priorité en actes.

[www.ville-saint.denis.fr](http://www.ville-saint.denis.fr)



# Typologie des friches et rôle dans la connectivité urbaine



**Audrey MURATET**

Chercheur en écologie, Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

[Voir sa présentation](#)

Les écologues se sont au départ intéressés aux milieux naturels et ont progressivement investis les milieux plus anthropisés car ceux-ci contribuent à leur échelle à la conservation globale, la nature est partout.

Les études menées en ville ont montré que la biodiversité y est assez forte et parfois plus importante que dans d'autres espaces tels que les grandes surfaces cultivées, du fait du grand nombre de microhabitats qui coexistent souvent dans un espace restreint (pelouses, murs, espaces semi-naturels, toits, etc.). Nous nous sommes intéressés aux friches et à leur rôle dans la conservation de la biodiversité urbaine, car, même si les études sur ces espaces restent assez rares, il a été démontré que la biodiversité urbaine était la plus riche dans les friches – ou terrains vagues – que l'on peut définir comme des sites temporairement abandonnés ou irrégulièrement entretenus.



Une première étude a été menée en 2007 dans le département des Hauts-de-Seine dans le cadre d'un inventaire de tous les types d'habitats. Il est apparu qu'après les pelouses urbaines, les friches représentent le deuxième type d'habitat le mieux représenté en ville, elles sont très bien intégrées au tissu urbain. Nous avons cherché à dresser une typologie des friches afin de mieux les connaître : leur âge, leur taille, les types d'occupations des sols dans lesquels on les trouve, la diversité floristique qu'elles abritent.

Nous avons analysé un échantillon de 98 friches. Seuls 28 % des friches inventoriées se situaient sur le mode d'occupation des sols « terrains vacants », elles sont les plus éphémères – 70 % avaient moins de 13 ans, donc les plus vulnérables. Elles sont en revanche les plus grandes, puisque leur surface était, en moyenne, de 4 500 m<sup>2</sup>.

La moitié des terrains vagues se trouvaient dans le mode d'occupation des sols « espaces urbains bâtis », leur âge étant alors plus élevé (92 % ont plus de 21 ans) et leur superficie moindre, 808 m<sup>2</sup>.

Enfin, 22 % des friches se trouvaient dans le mode d'occupation des sols « espaces urbains ouverts ». Elles sont d'âge intermédiaire et de taille moyenne, 2 900 m<sup>2</sup>.

Globalement, la majeure partie (66 %) des friches inventoriées avaient plus de 21 ans, et étaient de plus petites superficies que les autres types d'espaces verts urbains (2 200 m<sup>2</sup> en moyenne pour les friches contre 5 600 m<sup>2</sup> pour les autres types d'espaces verts). Il n'est pas possible de connaître l'âge des friches au-delà de 21 ans parce que le type d'occupation des sols n'est systématiquement renseigné que depuis 1982 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme.

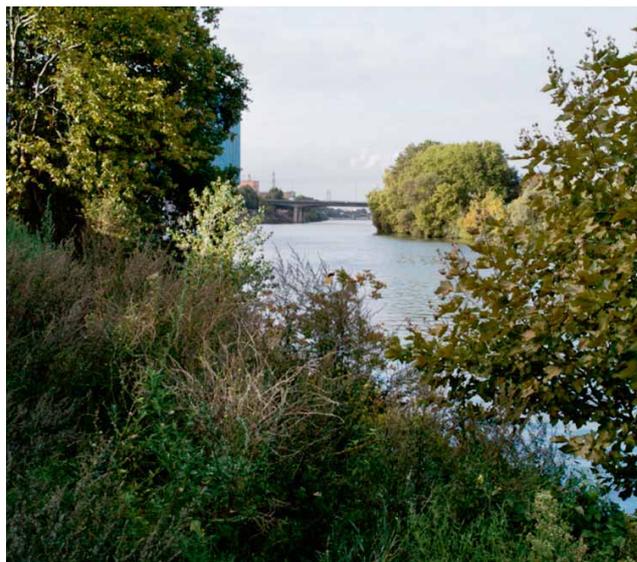
Dans les friches des Hauts-de-Seine, 365 espèces végétales ont été recensées, ce qui correspond à 58 % de la flore totale recensée dans tous les types d'espaces verts du département. Trois espèces (l'Armoise vulgaire, le Chardon des champs et le Plantain lancéolé), étaient particulièrement ubiquistes, présentes dans 60 % des friches. Une seule espèce protégée (la Cardamine impatiente) a été observée, les espèces remarquables étant rares dans les friches urbaines. De nombreuses espèces des friches sont des espèces exotiques naturalisées (20 % contre 17 % dans le département) qui ont été introduites involontairement ou volontairement pour l'ornement par exemple. Parmi ces espèces exotiques, certaines sont considérées invasives (le Robinier faux-acacia, l'Ailante, la Renouée du Japon, le Buddleia et le Solidage du Canada, notamment). 76 % des friches du département abritaient au moins une de ces espèces invasives, contre 35 % dans les autres types d'habitats. La friche abrite donc une nature ordinaire riche en espèces et avec une dynamique qui semble favorable à l'installation d'espèces exotiques.

Le paysage exerce une influence puisque la diversité floristique des friches est plus forte si celles-ci sont entourées d'espaces verts dans un rayon de 200 m. Par ailleurs, nous avons pu montrer que les friches de grande surface peuvent communiquer entre elles via des flux d'espèces. Ces premiers résultats permettent de donner quelques orientations pour une répartition optimale des friches dans le but d'obtenir un réseau de friches fonctionnel.

Cette première étude menée dans les Hauts-de-Seine a montré que l'on trouve des friches dans des modes d'occupation des sols très variés. Elles sont nombreuses, dynamiques, en moyenne assez âgées, et peuvent constituer un refuge important pour la flore. Nous avons ensuite poursuivi ce travail en élargissant l'étude à d'autres groupes taxonomiques, en cherchant à évaluer la place et l'influence de l'homme dans ces espaces, et à mieux cerner les enjeux de connectivité à l'échelle du territoire.

Dans le territoire de Plaine Commune et de certaines communes limitrophes, nous avons donc mené une étude pluridisciplinaire portant sur les plantes, les insectes pollinisateurs, les oiseaux et les habitats présents dans les friches. Mais nous avons aussi adopté une approche anthropologique en repérant les objets présents et en menant des entretiens avec les personnes que l'on y rencontre. Enfin, un travail photographique ainsi que des enregistrements sonores ont permis de percevoir les ambiances visuelles et sonores de ces lieux.

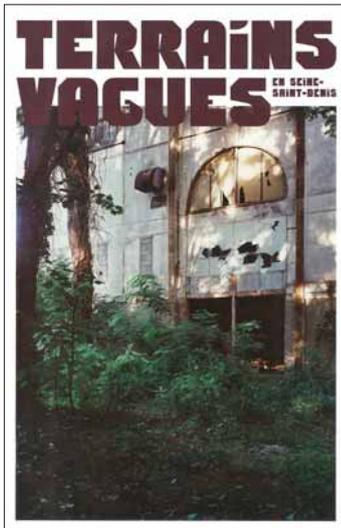
Sur les 21 friches choisies au départ, 17 ont été analysées, puisque certaines ont disparu durant l'étude. Pour chaque friche, les habitats présents (fourrés, boisements, prairies, sols nus et les objets humains) ont été systématiquement cartographiés. Les prairies sont des espaces ouverts essentiellement peuplés d'herbacées, les fourrés étant formés de ronces, d'aubépines, de buddleias, etc. Nous avons étudié trois groupes d'espèces représentant trois niveaux de la chaîne trophique. Les résultats obtenus pour la flore montrent



que la richesse varie selon les habitats. Elle est ainsi deux fois moins importante dans les bois que dans les prairies. Ces dernières sont les milieux les plus riches mais aussi les plus favorables aux espèces naturalisées, contrairement aux bois moins invasibles. La rareté des espèces ne varie pas entre habitats. Les compositions floristiques de chaque habitat présent dans la friche sont très différentes et se complètent. En effet, les perturbations humaines au sein de la friche sont chaotiques et localisées, cela favorise l'apparition d'une mosaïque d'habitats dans ces espaces abritant des espèces différentes, la richesse globale est ainsi augmentée. En tout, 368 plantes, 42 oiseaux et 17 papillons ont été inventoriés. Cette diversité se répartit de façon hétérogène : des friches pauvres en oiseaux peuvent être riches en plantes et en papillons, etc. La richesse de chacun de ces groupes taxonomiques ne dépend pas des mêmes caractéristiques environnementales locales et paysagères. La biodiversité ne peut donc être évaluée que grâce à l'étude des différents groupes.

Les pressions exercées par l'homme dans les paysages anthropisés ont pour conséquence un morcellement et un





isolement des habitats naturels sur le territoire. Il est donc nécessaire d'améliorer les connexions qui lient ces habitats entre eux pour favoriser les flux de gènes, la dispersion des individus, la recolonisation de sites et donc la survie des populations. Pour que les friches communiquent, il faut favoriser les connectivités du paysage au sein de la matrice urbaine. Nous avons étudié ces connectivités du paysage en

Seine-Saint-Denis. Nous avons utilisé une cartographie des milieux semi-naturels (friches et prairies, essentiellement) réalisée par le Conservatoire national botanique du Bassin parisien ainsi que la cartographie de l'indice de vert réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France (IAU). Cet indice de vert est issu d'une image satellite infrarouge avec une résolution assez fine, c'est un bon indicateur de la couverture de végétation. Nous l'avons utilisé pour la première fois pour estimer la perméabilité des milieux urbains aux mouvements des espèces.

Ces deux outils ont permis d'évaluer la connectivité de la matrice urbaine entre les *patches* d'habitats, et de représenter les réseaux des milieux ouverts, friches et prairies, qui se décomposent pour la Seine-Saint-Denis en quatre grands sous-réseaux. L'outil permettra aux gestionnaires de localiser les barrières qui s'opposent aux mouvements, ainsi que les sites essentiels pour le maintien de la connectivité du paysage, donc de proposer des priorités pour la création de nouveaux habitats pouvant jouer un rôle de zone relais ou de renforcement de la qualité de la matrice.

Notre approche pluridisciplinaire a permis de mieux comprendre la friche et de mieux la faire connaître aussi au public en bénéficiant des réseaux associés aux multiples disciplines impliquées dans cette étude. Ces résultats ont été diffusés au-delà des revues scientifiques par le biais de quotidiens, mais aussi du *Journal Terrain vagues en Seine-Saint-Denis*, de la microflore portative *Plantes et pollinisateurs*, etc.

Nous tenons à remercier l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU), sans lequel il aurait été impossible de mener cette étude, mais aussi Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis, Natureparif et la Région Île-de-France, et toutes les personnes qui, au sein de ces organismes et au-delà ont été moteur dans ce travail : Nélia Dupire, Maryline Barré, Boris Petroff, Nelly Coste, Antoine Roulet, Anouch Missirian, Marie Pellaton, et Myr Muratet.

Par ailleurs, aucune des friches que nous avons étudiées en Seine-Saint-Denis ne se situait sur les délaissés de voies ferrées. Les friches inventoriées en abord de voies ferrées dans les Hauts-de-Seine étaient néanmoins comparables aux autres. La biodiversité des friches parisiennes serait sans doute comparable à celles de la Seine-Saint-Denis – et il en irait certainement de même pour les jardins de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Notre laboratoire a en 2010 collecté des données assez nombreuses dans une centaine de jardins familiaux de six lotissements situés en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne, en relevant les espèces présentes dans les pelouses et sous les rosiers. Les résultats seront publiés dans le prochain numéro du *Biodiversitaire*<sup>1</sup>. La biodiversité des jardins est très influencée par le paysage qui entoure les lotissements.

1. Bilans annuels ou pluriannuels édités par l'ODBU : voir <http://www.parcs93.info/odbu/index.php?rid=47>

# Comparaison de la diversité spécifique entre des friches, espaces non gérés, et des jardins, espaces gérés



**Assaf SHWARTZ**

Chercheur en écologie, CNRS/MNHN

[Voir sa présentation](#)

**N**ous avons cherché à savoir quelle est la contribution des friches à la biodiversité des milieux urbains, qui sont constitués d'espaces plus ou moins verts (parcs, jardins publics, grands boulevards, zones plus ou moins minéralisées, voies ferrées, etc.), fréquents en Seine-Saint-Denis, et dont les impacts sont très variés.

Jusqu'à une période récente, il semblait établi que les grands parcs jouaient l'impact le plus positif pour la biodiversité. Ces espaces ont donc focalisé les recherches en écologie urbaine depuis une trentaine d'années, et leur rôle, ainsi que l'impact des facteurs de gestion sur la biodiversité, est désormais bien connu. Mais il a récemment été montré que les petits parcs, jardins privés, terrains vagues, recoins de rues, etc. étaient très riches et que chaque type d'espaces pouvait jouer un rôle important, même si ces derniers ne sont étudiés que depuis quelques années.

Notre étude conduite en 2010 a évalué la biodiversité des friches et a montré que leurs communautés d'espèces sont très différentes de celles des squares, que le nombre d'espèces en commun était assez limité, et que la biodiversité des friches est supérieure à celle des squares.

La méthode d'échantillonnage d'espèces d'oiseaux, de plantes et de papillons utilisée est la même que celle de l'étude que j'ai menée à Paris dans 36 squares de taille comparable en 2009 et 2010 afin de comparer leur biodiversité avec celle des parcs. Quarante cadrats d'un mètre carré ont été posés en juin et juillet 2010 dans les différents habitats présents dans les friches afin de recenser toutes les espèces végétales présentes. Les espèces d'oiseaux entendues ou

vues ont été identifiées d'avril à juin 2010 en procédant dans chaque friche à 8 visites de 10 minutes au lever du soleil, puis trois heures plus tard, en suivant des transects de 200 m de long. Les papillons ont été identifiés en parcourant les mêmes transects en juillet et en août, et en disposant des cadrats de 5 m<sup>2</sup> autour de ces parcours.

À Paris, dans les 36 squares, 30 espèces d'oiseaux, 11 espèces de papillons et 218 espèces de plantes spontanées ont été identifiées. Ces nombres sont respectivement de 42, 17 et 338 dans les 17 friches inventoriées en Seine-Saint-Denis. La biodiversité varie selon les squares et les friches étudiées. La biodiversité des friches est plus élevée en termes de richesse spécifique (nombre d'espèces), mais celle des jardins





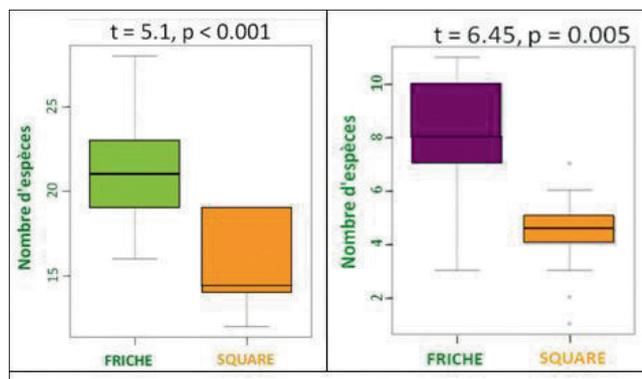
Des inventaires ont été réalisés sur les oiseaux, les papillons et insectes pollinisateurs et la flore.

parisiens est plus forte en termes d'abondance (nombre d'individus). Pour évaluer la similarité des cortèges d'espèces, il est possible de calculer un indice statistique de composition dont la valeur reflète la similarité ou la complémentarité des communautés des différents sites. Selon cet indice, les friches apparaissent très différentes des squares.

Les friches sont plus riches en oiseaux et comportent souvent des espèces telles que le Pic vert, la Linotte mélodieuse, la Fauvette des jardins, etc. ; 93 espèces sont communes aux deux types d'espèces. L'indice de composition montre que les types de communautés sont très différents et donc potentiellement complémentaires, mais que les oiseaux sont plus abondants dans les squares parisiens : moineaux, pigeons, étourneaux, martinets noirs, etc. Globalement, les espèces

urbanophiles sont plus abondantes dans les squares. Les friches offrent aux oiseaux des ressources supplémentaires (graines, notamment) par rapport aux squares. Les pics peuvent aussi y exploiter des vieux arbres plus nombreux, et les milieux de nidification et de refuges y sont plus variés (fourrés, bois).

La richesse et l'abondance en papillons sont aussi plus élevées dans les friches que dans les squares, et les compositions sont assez différentes. Les papillons semblent y bénéficier de la plus forte présence de plantes mellifères (buddleia, etc.) et de plantes favorables aux chenilles (orties, notamment). La richesse des friches en plantes est aussi plus importante que dans les squares, même si les espèces communes aux deux milieux sont nombreuses. Les communautés de plantes sont assez différentes dans les deux milieux, les espèces urbanophobes étant plus nombreuses dans les friches.



Comparaison de la richesse spécifique d'oiseaux (graphique de droite) et de papillons (à gauche) dans les friches et les squares.

Ces résultats assez contrastés s'expliquent notamment par l'histoire des friches, qui ont souvent connu une histoire assez complexe et offrent très souvent des habitats variés en partant de populations de départ assez riches et variées. En outre, les friches sont souvent de fait en situation de perturbation intermédiaire, connue par les écologues comme étant la situation qui favorise la plus grande diversité biologique. Il apparaît donc que la friche comporte une plus grande biodiversité que les espaces gérés similaires tels que les squares, mais que ces biodiversités peuvent être appréhendées comme étant complémentaires, les friches constituant des refuges irremplaçables pour la biodiversité en ville.

# Quels pollinisateurs dans les friches ?

## Partie I



**Mathilde BAUDÉ**

Chercheuse en écologie, Université de Bristol, Grande-Bretagne

Voir la présentation commune de Mathilde Baudé et Colin Fontaine

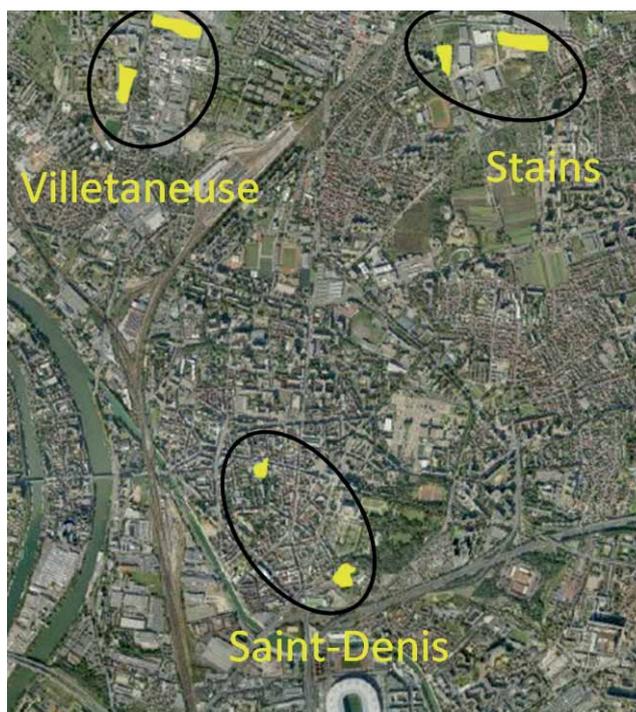
La pollinisation est définie par le transport du pollen des étamines vers les pistils des fleurs – c'est-à-dire des organes mâles vers les organes femelles. Elle est nécessaire à la production de fruits et de graines et donc à la reproduction des plantes. De 70 % à 90 % des plantes à fleurs sont pollinisés par les animaux, principalement par des insectes. C'est le cas de 75 % des cultures agricoles, ce qui a amené les chercheurs à estimer la valeur du service écosystémique majeur qu'est la pollinisation à 153 milliards d'euros par an au niveau mondial.

Alors que le rôle de l'abeille domestique est le plus souvent mis en avant, de nombreux bourdons, abeilles solitaires, mouches, syrphes et papillons interviennent aussi dans cette fonction. Sur 20 000 espèces d'abeilles dans le monde, il en existe environ 1 000 en France, dont l'abeille domestique. On assiste cependant à une véritable crise de la pollinisation, puisque des chercheurs ont mis en évidence une chute de l'abondance et de la richesse spécifique des pollinisateurs en Europe et aux États-Unis, à tel point qu'un impact sur la pollinisation des plantes sauvages et cultivées est déjà perceptible. Par exemple, des ruches doivent être louées en Californie pour assurer la pollinisation des cultures d'amandiers.

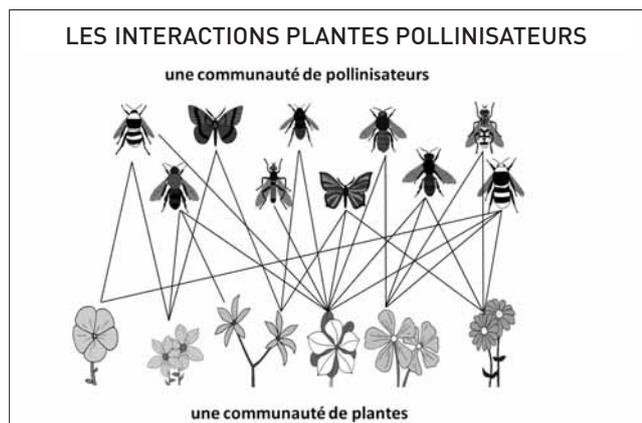
Les causes de cet appauvrissement semblent multifactorielles et interactives : parasites pathogènes, raréfaction des ressources florales, utilisation massive de pesticides et changements climatiques, notamment. La ville peut sembler un milieu non défavorable aux pollinisateurs, puisque les ruches urbaines semblent en bonne santé et produisent beaucoup de miel, mais très peu d'études ont été menées sur les pollinisateurs en ville. Cependant, si la fragmentation des habitats est sans aucun doute défavorable, les ressources florales sont assez abondantes et l'usage des pesticides est

très modéré en ville, ce qui pourrait expliquer ces constatations.

Six friches ont été étudiées à Saint-Denis, à Villetaneuse et à Stains, où les échantillonnages ont été effectués chaque semaine en juillet 2010. Les observations ont été menées grâce à des transects de 30 m<sup>2</sup> où ont été inventoriées toutes les espèces végétales en fleur, ainsi que le nombre de fleurs pour chacune d'entre elles. Tous les insectes butinant sur chaque espèce de plantes sont ensuite capturés durant 20 minutes avant identification en laboratoire. Près de



Carte des friches étudiées.



160 espèces d'insectes pollinisateurs ont été observées sur une cinquantaine d'espèces de plantes à fleurs. Les hyménoptères (abeilles, bourdons, etc.) forment la majorité de ce nombre élevé d'espèces, devant les diptères (mouches et syrphes), les hétéroptères, les coléoptères et les lépidop-

tères. L'observation des relations entre espèces de plantes et espèces d'insectes permet de générer des réseaux d'interactions plantes-pollinisateurs et de déterminer si l'on a affaire à des espèces généralistes ou spécialistes.

La majorité des insectes pollinisateurs ont été trouvés sur la Picride, la Carotte sauvage et le Chardon. La majorité des pollinisateurs sont des abeilles sauvages et des syrphes. L'abeille domestique ne représente que 3 % du total des observations. La diversité est donc double et généraliste : les espèces de plantes sont pollinisées par divers insectes qui fréquentent eux-mêmes des plantes assez variées. Ces relevés, sous forme de réseaux d'interactions peuvent s'avérer être un outil de gestion pour la conservation des espèces. La connaissance de l'ensemble des interactions entre espèces est un préalable pour pouvoir prédire des impacts de la disparition d'une espèce de plante sur les espèces de pollinisateurs, ou inversement, pour connaître les conditions de préservation d'une espèce végétale en identifiant ses pollinisateurs.

## Partie II



**Colin FONTAINE**

Chercheur en écologie, MNHN

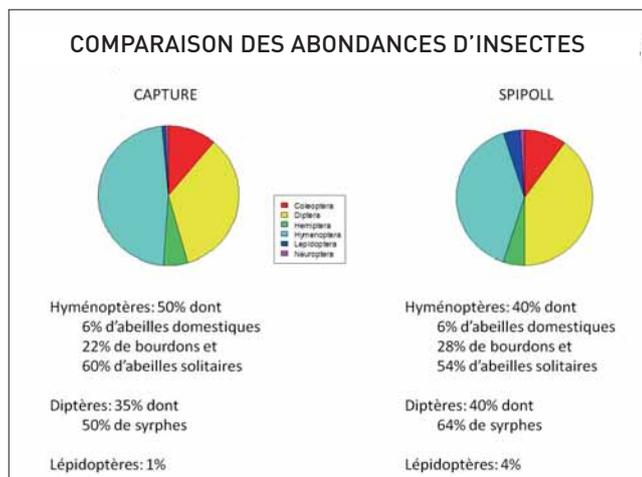
Voir la présentation commune de Colin Fontaine et Mathilde Baudé

Les résultats ci-dessus ont été comparés aux résultats obtenus par la procédure de science participative de suivi photographique des insectes pollinisateurs SPIPOLL<sup>1</sup>, qui fait appel à des observateurs bénévoles volontaires pour récolter des données. Le plus souvent, ce type de projets est issu d'interrogations des organisations scientifiques – en l'occurrence, quant au déclin des pollinisateurs. De fait, la collecte de données par les scientifiques eux-mêmes ne peut être effectuée qu'à des échelles réduites en raison des coûts. Les équipes scientifiques construisent alors des protocoles, les techniques et les outils adaptés, puis développent les

formations à ces outils et suscitent l'intérêt de larges réseaux d'observateurs qui, à la suite de leurs observations, transmettent les données aux équipes scientifiques.

En l'occurrence, le SPIPOLL propose aux participants de photographier durant vingt minutes tous les insectes butinant une espèce de plante donnée. Il est ensuite demandé de conserver un cliché par type d'insecte apparaissant distinct à l'observateur. Grâce à Internet, une clé d'identification spécifiquement construite pour les personnes ne disposant d'aucune notion d'entomologie permet d'attribuer une morpho-espèce (groupe ou espèce, selon les cas) à chaque photographie retenue. Le protocole peut être appliqué à

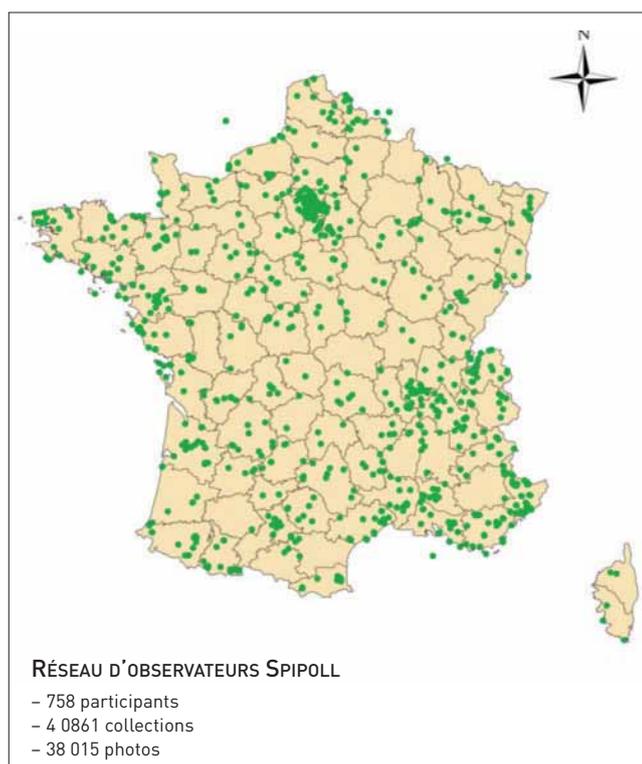
1. Voir [www.spipoll.org](http://www.spipoll.org)



différentes espèces de plantes, en tous lieux et à quelque moment que ce soit.

Deux ans après le démarrage du protocole, les plus de 750 participants ont constitué quelques 4 800 collections et envoyé plus de 38 000 images d'insectes et de plantes réparties dans toute la France. L'analyse menée à partir de ces données montre que l'impact de l'urbanisation est très variable selon les espèces et les grandes familles d'insectes. Les abeilles, globalement, ne sont pas dérangées par la ville. En revanche, les lépidoptères (papillons) et les diptères semblent très dérangés par ces milieux – plus fortement encore que ne le sont les coléoptères.

L'étude des pollinisateurs capturés dans les friches a été menée au début de l'application du SPIPOLL et il est très satisfaisant de noter que les résultats obtenus selon les deux



protocoles sont très proches, ce qui valide le projet SPIPOLL. Les résultats globaux préliminaires relevés dans les friches montrent que les hyménoptères représentent environ 50 % des insectes observés, contre quelque 35 % pour les diptères et 5 % à 6 % de lépidoptères – c'est-à-dire une répartition proche de celle des milieux naturels, ce qui laisse entendre que les friches jouent un rôle fort pour la préservation de la biodiversité en ville. La microflore portative *Plantes et pollinisateurs* recense, pour un certain nombre de plantes fréquentes dans les friches, l'ensemble des insectes observés, et les correspondances plantes/espèces sont aussi regroupées en fonction des espèces d'insectes. Cela montre la grande diversité de ces interactions.

La préservation des friches semble cruciale, puisque l'urbanisation, qui tend à se poursuivre et concerne à présent 22 % du territoire français, bouleverse les habitats : il est donc important de pouvoir prévoir l'impact sur les pollinisateurs. Cet impact est variable en fonction des groupes. Le maintien des friches semble particulièrement intéressant pour certains d'entre eux. Il est enfin important d'observer les pollinisateurs en ville dans le cadre des politiques de redéploiement de l'agriculture en milieu urbain, puisque celle-ci a besoin d'un certain nombre d'insectes. Il est important de réduire l'usage des pesticides, de laisser se développer des prairies fleuries naturelles et de multiplier, en ville, les hôtels à abeilles solitaires. Ces habitats offrent des substrats variés (terre, bois, paille) où ces insectes nichent, la ville ne leur étant pas spontanément favorable.

Enfin, il faut noter que les impacts sur la faune sauvage de la mode actuelle, qui consiste à implanter des ruches en ville, sont inconnus. Il est impossible de savoir si la compétition entre pollinisateurs a des impacts en milieu urbain, alors que des études montrent que ceux-ci peuvent exister dans d'autres contextes.

# Usages humains des friches : l'exemple des jardins privatifs



**Kaduna-Eve DEMAILLY** (photo)

Géographe, doctorante à l'Université Paris I, CNRS-Ladys

**Maroussia FERRY**

Anthropologue, doctorante à l'EHESS-INED

Voir la présentation commune de Kaduna-Eve Demailly et Maroussia Ferry

Les friches sont des territoires pouvant être définis comme des espaces en tension, dont l'affectation humaine est mal ou non définie et qui échappent temporairement à la maîtrise urbaine avant d'être, à terme, réaffectés. Nous avons mené un travail sur 9 friches explorées en juillet, août et novembre 2010, et plus ponctuellement en 2011. Cela a nécessité une présence régulière sur les lieux répartis entre les communes de Saint-Denis, Stains, Épinay-sur-Seine, et Saint-Ouen afin que les enquêteurs puissent être considérés comme dignes de confiance, ce qui n'a pour autant pas toujours été possible.

Une végétation spontanée s'est souvent développée dans les friches qui font l'objet de multiples usages. Mais les usagers en donnent des définitions variées et, à l'exception d'un des jardiniers de la friche de Stains, très rares sont ceux qui en valorisent la végétalisation. La majorité considère plus l'aspect abandonné de ces espaces qui procurent donc une certaine tranquillité mais où il faut trouver une place. Les usages sont très multiples et l'investissement des lieux induit le développement de compétences variées de « débrouillardise ».

Dans les friches étudiées, les lieux ont été utilisés à des fins d'habitation par des communautés de « Roms », de « Gens du voyage », de « Polonais » ou d'individus « Marginaux » souvent sans domicile fixe (SDF). Des activités principales y prennent aussi place. Ainsi, des « Antillais » et des « Haïtiens » y ont installé des camions qui proposent un service de restauration et l'on recense des activités de ferrailage et de garage. L'utilisation pour les activités de prostitution ou pour la toxicomanie a été plus rarement observée directement en raison de leur caractère diffus et de la définition même de ces activités, qui s'effectuent loin des regards extérieurs. Des activités secondaires y prennent aussi place : il peut s'agir du jardinage (Stains) ; pour les jeunes, les friches sont des « terrains d'aventure » propices aux rencontres amoureuses et amicales, à la pratique du *graff* et du *tag*, etc. Les terrains sont aussi utilisés par les promeneurs de chiens et, marginalement, par certains jeunes qui y cueillent des fruits.

Les parcours et univers sociaux des utilisateurs sont très variés. Tous, cependant, se trouvent dans des situations de sujets ou de groupes socialement dominés. On observe que c'est lorsque les lieux sont occupés par contrainte qu'ils se retrouvent sans nom, ou désignés par « ce terrain-là », « le champ », « le pré », etc., les usages de la nature présente étant souvent marginaux compte tenu de l'importance de la maîtrise des lieux à des fins d'habitat ou d'activité. Du reste, celle-ci est souvent considérée comme une mauvaise nature : ainsi, les Roms ont insisté sur la présence des rats. Une partie des espaces est donc défrichée, une autre partie servant de toilettes, de poubelles, de lieux de stockage, etc. Cet entre-deux d'une nature ni sauvage ni domestiquée est mal perçu du fait que l'occupation est le plus souvent subie, et qu'il s'agit d'espaces dévalorisés par la société globale elle-même. Les jardins potagers développés à Stains, proches du modèle des jardins ouvriers, constituent une exception puisque les usagers valorisent fortement cette na-

TYPOLOGIE DES USAGES HUMAINS DES FRICHES		
Espace d'habitat	Espace d'activité principale	Espace d'activité secondaire
<b>Roms</b> 7 friches <small>Épinay, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse</small>	Camion de restauration <b>Haitiens, Antillais</b> 2 friches <small>Villetaneuse, Stains</small>	Jardinage <b>Riverains adultes</b> 1 friche <small>Stains</small>
<b>Voyageurs</b> 2 friches <small>Saint-Denis, Stains</small>	Ferrailage, activités garage <b>Roms, Voyageurs</b> 3 friches <small>Saint-Denis, Stains</small>	Terrain d'aventure <b>Riverains « jeunes »</b> <small>Diffus</small>
<b>Polonais</b> 1 friche <small>Saint-Denis</small>	Prostitution <small>Diffus</small>	Promenade avec chien <b>Riverains adultes</b> <small>Diffus</small>
<b>Marginaux</b> <small>Diffus</small>	Toxicomanie <small>Diffus</small>	Cueillette <b>Riverains enfants</b> 1 friche <small>Stains</small>

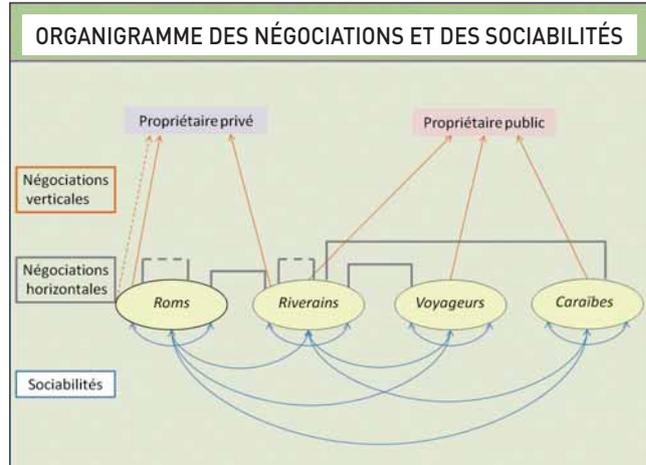
ture. Dans les autres cas, les occupants ne plantent pas dans ces espaces, ce qui semble cohérent avec le fait qu'ils ne souhaitent pas s'y inscrire dans la durée. Certains Gens du voyage, parfois, louent un jardin hors du lieu où ils vivent, mais la vision de l'espace des friches est le plus souvent négative.

Cette occupation contrainte oblige les occupants, surtout les plus anciens, à développer des compétences particulières : visuelles, sociales et spatiales, tout d'abord pour repérer les friches, souvent en arpentant longuement le territoire à pied. Par exemple pour les Roms, c'est aussi la technique qui permet de trouver de la ferraille, de la nourriture ou des vêtements. Des réseaux de solidarité et d'information s'établissent aussi, notamment pour signaler les endroits vacants – à la fois dans les communautés constituées, mais aussi entre les individus SDF. Des compétences de construction – y compris en dur – sont aussi mises en œuvre, et les jardiniers développent des dispositifs de récupération des eaux pluviales.

Ces espaces-refuges sont aussi vecteurs de sociabilités, tout d'abord à l'intérieur des friches. Ces liens sont avant tout intracommunautaires, notamment chez les Roms, où l'habitat et le travail sont organisés autour des familles nucléaires liées entre elles par une solidarité alimentaire mais non pécuniaire. Ces sociabilités constituées peuvent s'opposer au départ, puisqu'une habitante a, par exemple, exprimé son regret de perdre le réseau d'amis qu'elle s'était constitué dans la friche. Un des Roms explique ainsi que « [sa] femme voulait rester dans le bidonville, puisqu'elle avait une très bonne copine. Elle a pleuré : "je ne veux pas partir, je ne veux pas rester toute seule". »

On observe aussi des sociabilités intercommunautaires, notamment à Saint-Ouen, où les Haïtiens ont dit assurer la sécurité des Roms, qui leur achètent des grillades. À Stains, les Roms accumulent aussi des morceaux de bois et des palettes à l'attention des jardiniers qui les récupèrent. Il semble aussi qu'il existe des relations interfriches, par exemple pour l'approvisionnement en eau. Des relations s'établissent aussi avec des personnes vivant hors des friches : une voisine du jardinier de Stains surveille ainsi la parcelle d'un jardinier, celui-ci lui apportant notamment des légumes en échange. À Saint-Denis, une économie Rom s'est développée au-delà de la friche et comprend une épicerie et un café.

Ces espaces sont en outre dotés de règles, notamment au travers de négociations verticales et horizontales qui peuvent induire une compétition. Les négociations avec les propriétaires sont le plus souvent menées avec les personnes disposant de compétences linguistiques, et qui sont aussi, le plus souvent, les représentantes des communautés, et se traduisent par des contreparties monétaires. Un des occupants de la friche



de Stains a ainsi convenu de s'acquitter d'un loyer de 700 euros par mois en contrepartie de l'utilisation d'un pavillon abandonné et d'une partie de la friche. Le propriétaire du terrain est souvent un personnage flou, mais socialement distingué, et envers lequel les usagers entretiennent des sentiments de respect et de crainte.

Il a ainsi été très difficile de démêler le vrai du faux dans le discours d'un des jardiniers de Stains, qui occupe un ancien terrain privé racheté depuis par la Mairie qui y prépare un projet et qui tolère ces jardins « sauvages ». Ce flou a permis à un individu d'escroquer les jardiniers en prétendant être le propriétaire des lieux. Ces négociations sont parfois initiées par les propriétaires. La mairie de Stains a toléré la présence du camion des Antillais à condition qu'il soit déplacé en bordure de friche, et le maire de Stains a placé des Gens du voyage sur certaines friches. Ces négociations légitiment l'occupation et diminuent le risque d'expulsion tout en mettant en place la potentialité de relations de confiance mutuelle.

La concurrence entre les groupes est le plus souvent à l'origine des négociation horizontales : des Roms ont ainsi



## La friche, espace de liberté

**Jean-Jacques PAILLER**

**Adhérent du CORIF**

Enfant, je me suis construit en partie dans une friche. J'habitais dans un HLM de Paris qui était proche d'une friche immense fréquentée par tous les enfants du quartier. La friche est pour moi synonyme de liberté. Il existe une contradiction de fait entre la nature de la friche et le fait de vouloir l'organiser. Le destin d'une friche est de disparaître : sans cela, elle n'est pas une friche. Dans cet entre-deux, en ce lieu, s'exprime une liberté – certes, quelquefois très difficile, notamment quand des êtres humains y vivent qui sont souvent des personnes en très grande difficulté – mais qui est tout de même une véritable liberté. Que sa vie s'achève sous la forme d'un immeuble ou d'un parc, son destin est de disparaître. Mais j'espère que d'autres friches prendront le relais, ailleurs, et que, sans cesse, les friches continueront de se renouveler. Elles sont, en tissu urbain, les seuls endroits de caractère sauvage qui nous révèlent tant de choses.

expulsé un proxénète et ses prostituées. À Stains, les jardiniers accusent les Roms de vols, et ces derniers incriminent les jardiniers d'incendies volontaires, mais il existe aussi de nombreux gestes de conciliation. Des jardins sont parfois vendus – le fait que le terrain n'appartient pas à l'utilisateur étant toutefois bien spécifié par le vendeur.

Les usages des friches sont donc variés et le plus souvent motivés par une situation de détresse qui débouche sur de

nouveaux modes d'habitation. Ces nouveaux modes d'habiter, malgré la précarité de l'occupation et les tensions multiples qu'elle suscite – temporelles, spatiales, sociales – créent toutefois des sociabilités multiples et des appropriations initialement non prévues, qui sont fondées sur un horizon temporel flou. Cette appropriation s'appuie ainsi principalement sur le sentiment d'abandon des terrains, même si les habitants ont parfaitement conscience de la précarité de leur occupation.



# Pourquoi réaliser un diagnostic ? Quelles suites donner ? L'expérience de Plaine Commune Partie I



**Valérie BRIDOUX**

Adjointe à la déléguée générale à l'Écologie urbaine,  
Plaine Commune

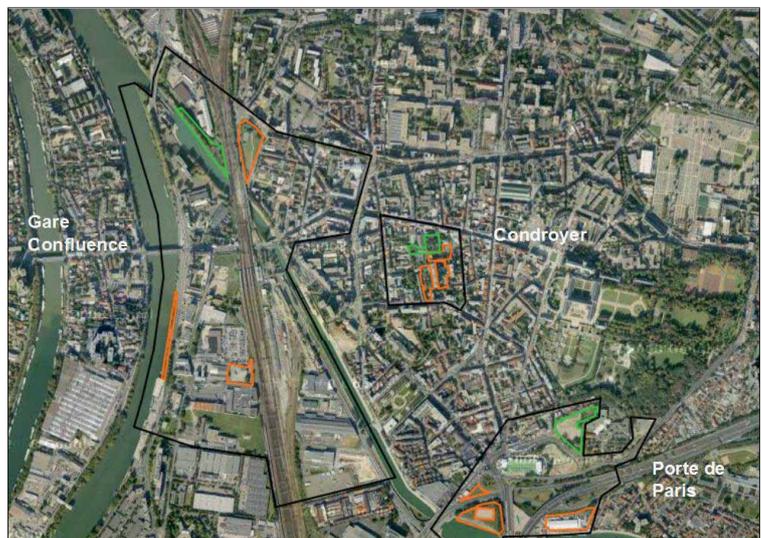
**E**n 2006, dès le transfert de la compétence Environnement des communes à Plaine Commune, l'agglomération a fait le constat à l'occasion de la mise en place du Plan Communautaire de l'Environnement de la très faible connaissance de la biodiversité du territoire, malgré les efforts de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU). Pourtant, même s'il est difficile de parler biodiversité sur un territoire aux problématiques sociales et environnementales fortes nous savons notre potentiel important.

Le territoire communautaire héberge ainsi deux zones Natura 2000 grâce à la présence du Blongios nain et du Martin-pêcheur. S'ajoutent près de 1 800 parcelles de jardins familiaux que viennent compléter de nombreux jardins partagés. Ces espaces représentent tous de fortes opportunités en termes de biodiversité dans un territoire où l'agglomération a d'abord priorisé le traitement des nuisances phoniques, du morcellement du paysage et de la qualité de l'air.

L'enquête menée dans le cadre de l'Agenda 21 montre que la présence de la nature en ville a été jugée comme un point faible du territoire par 71 % des 7 000 personnes interrogées. Comment aller plus loin dans la caractérisation du potentiel de biodiversité ? En 2009, Plaine Commune a adhéré à Natureparif et signé la charte régionale pour la biodiversité et la charte départementale de la biodiversité urbaine, avant que le Muséum national d'Histoire naturelle

s'adresse en 2010 à Plaine Commune pour mener l'étude sur les friches urbaines. Celle-ci a montré l'extrême richesse en espèces des milieux présents dans ces espaces de nature ordinaire, puisqu'un tiers du nombre d'espèces recensées en Seine-Saint-Denis s'y trouve.

Plaine Commune a donc un rôle majeur à jouer au travers de ces espaces, tout d'abord en termes d'information et de sensibilisation – ce qui s'est traduit par la publication du journal *Terrains vagues en Seine-Saint-Denis*, par la rencontre « Friches et biodiversité », autant de supports d'échanges avec les élus et d'amorce d'une réflexion/action visant la mise en place d'une stratégie de préservation de la biodiversité via la mise en place d'une politique de TVB portée par l'Agenda 21 communautaire.



Plan de situation des sites étudiés  
à Saint-Denis

## Partie II



© C. Filippello

### Évelyne GAULTIER

Responsable du secteur Aménagement Saint-Denis Centre, Plaine Commune

Voir sa présentation

Toutes les friches sont par définition des espaces évolutifs, et c'est parce que des projets d'aménagement y sont actuellement conduits que nous en avons sélectionné trois pour mener les études scientifiques. Nous voulions mener des inventaires avant programmation, pour concilier la logique d'urbanisation et la préservation des richesses de ces trois ensembles de friches assez différents. La première friche est assez récente et morcelée. La deuxième a une dizaine d'années, et la troisième est constituée de terrains des Canaux de Paris et de la SNCF, légèrement entretenus, mais qui n'ont jamais été bâtis. Les chercheurs ont montré que ces espaces étaient différents donc assez complémentaires, ce qui nous permet d'orienter nos interventions.

Le premier espace, situé autour de la Porte de Paris, a permis de proposer aux élus un travail sur plusieurs sites en devenir, en faisant un état des lieux afin d'intégrer et de valoriser la biodiversité présente dans les projets d'aménagement. Cette friche a à peine quatre ans, comporte de nombreux terrains annexes, dont le terrain situé le long du bassin du canal, dont la préservation était exigée par une association locale. Cette zone a été intégrée à l'étude.

Le deuxième site, la Confluence, se trouve plus au nord, à la jonction du canal et la Seine. C'est l'un des terrains repérés depuis de longues années dans le cadre du concept du parc-canal : du fait de l'impossibilité d'insérer un grand parc dans cette zone urbaine dense, il a en effet été imaginé de créer une succession d'espaces verts le long du canal afin d'apporter une respiration et une continuité écologique. La démarche était d'autant plus opportune que le service des canaux de la Ville de Paris lançait aussi une étude sur leur biodiversité, dont les résultats restent en attente.

Le troisième site, l'Îlot Condroyer, est situé dans le centre-ville très dense de Saint-Denis et est constitué d'un ancien couvent et d'un square public de 4 500 m<sup>2</sup>, en cul-de-sac et assez peu utilisé. Nous sommes donc obligés de le protéger

totalemment dans le cadre de son intégration au square et de la construction de nouveaux logements sur le site. La surface du parc sera augmentée de 500 m<sup>2</sup> grâce au « petit bois ». Ce projet s'intègre dans un réseau de squares que la mairie souhaite réintégrer ou remettre en valeur sur tout son territoire pour répondre aux besoins de nouvelles populations tout en renforçant la transversale qui compte le parc Georges-Valbon, le parc de la Légion d'Honneur, les berges de Seine, le parc de l'Île-Saint-Denis, etc.

Ce dernier projet visait à requalifier le site grâce aux nouveaux logements, mais aussi, en préalable, à savoir ce qui pouvait être préservé ou agrandi, de façon à améliorer les usages récréatifs du lieu tout en développant la biodiversité. Le projet est entré en phase opérationnelle. Le paysagiste a pris la suite de l'étude qui a montré que le boisement du site, tout comme les strates herbacées, était particulièrement riche. Cet espace était déjà identifié par le document d'urbanisme de la Ville de Saint-Denis en tant qu'espace boisé classé. Le projet élaboré comporte une extension du square actuel sur une partie du boisement, qu'il s'agit de préserver, donc de tenter de résoudre la contradiction entre l'ouverture des friches et leur préservation. Les premières propositions consistent à pratiquer une ouverture dans une partie du bois afin de donner à voir le boisement autant que possible. L'aménagement sera précisé en 2012, mais l'intégration d'hôtels à insectes ou d'autres dispositifs de ce type est déjà prévue.

Nous nous interrogeons aussi sur les futurs licites et illicites, etc. La question n'est pas trop difficile pour un parc tel que celui de Condroyer, qui possède deux issues, mais est plus difficile dans le futur parc de la Confluence, dont l'accès est peu engageant et qui ne pourra pas, dans les années à venir, être traversant. Les usages du lieu par les actuels occupants du site semblent aussi repoussants à la plupart des visiteurs et les voisins semblent réticents à ce que le lieu soit fréquenté par des personnes développant des usages différents des

## De la friche au jardin public : une démarche encore expérimentale



**Florence DE MASSOL**

**Maire-adjointe du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

Quelles sont vos recommandations pour transformer les friches en jardins publics tout en conservant la biodiversité qui y est présente ?

**Audrey MURATET – MNHN**

Nous avons été confrontés à la transformation de friches en jardins, et avons analysé trois friches en Seine-Saint-Denis à la demande de Plaine Commune (voir ci-dessus), de l'ODBU et de Natureparif pour, après un état des lieux, émettre des recommandations. Nous préconisons avant tout de tirer parti de l'existant, notamment en termes de boisement, et de varier les modes de gestion, en évitant de tout raser pour ensuite installer des espaces verts, ce qui a longtemps été la règle. Un des sites situés à Saint-Denis est en cours de transformation et comportait des espaces boisés très riches, comprenant en particulier des lianes. Mais nous n'avons rencontré les paysagistes que deux fois. Cette séparation entre les travaux scientifiques et les responsables de l'aménagement reste beaucoup trop importante.

**Assaf SHWARTZ – MNHN**

La question est de savoir ce que l'on veut faire. S'il s'agit de favoriser la biodiversité, il faut laisser la friche évoluer d'elle-même. Concilier cet objectif avec le bien-être et la récréation des citoyens est en partie contradictoire et exige de définir des compromis innovants.

**Grégory OUINT – Ville de Sevrans**

Le service des Espaces verts de la Ville de Nantes a réussi une opération de valorisation des friches en aménageant très sommairement certains espaces publics. La Ville a installé des parcours de caillebotis et des outils de communication très adaptés, qui présentent les espèces et leurs relations. Il est possible d'accueillir le public tout en préservant les friches. C'est un travail très fin qui ne sollicite que des investissements limités et qui doit s'appuyer sur un parti-pris collectif et engagé des responsables publics.

leurs. La friche reste en effet dans la plupart des cas perçue comme un lieu sale, désorganisé, ce qui en fait aussi un espace de relégation sociale.

Dans le cadre de l'étude menée par le MNHN, il a été possible d'ouvrir les sites aux personnes qui le souhaitent afin de leur faire bénéficier des résultats. La Ville de Saint-Denis entend conserver le plus possible les éléments naturels qui se trouvent dans les friches, mais il n'en reste pas moins que cette contradiction avec une vision idéale et naturelle de la friche est compliquée à gérer. Enfin, il serait très intéressant – y compris pour la recherche – d'évaluer l'incidence de ces trois projets d'aménagement sur la biodiversité pour conserver la mémoire de ce qu'il faut faire et ne pas faire.

[www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

## Gestion des friches à Roubaix : stratégie et programme en cours



**Audrey LECLERCQ**

Responsable Développement durable à la Ville de Roubaix

[Voir sa présentation](#)

Roubaix compte 100 000 habitants dans une agglomération d'un million d'habitants. C'est une ville dense, de taille réduite et au caractère très social. Roubaix est traversée sur une distance de 4 km par son canal situé au nord-est de son territoire et par deux voies ferrées à l'est et l'ouest de la ville. Le territoire compte aussi des espaces importants tels que la friche PCUK et la zone de l'Union. Son territoire a été marqué par une histoire industrielle majoritairement textile, qui a connu son apogée à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui a débouché sur la création de très importantes entreprises industrielles et d'habitats ouvriers denses constitués de petites maisons alignées et le plus souvent dépourvues de jardin.

À partir des années 1970, la désindustrialisation massive a débouché sur l'abandon des entreprises le plus souvent très



polluées, ce qui a posé d'importants problèmes de gestion alors que la population s'est trouvée paupérisée et en situation de chômage massif. La circulation sur le canal construit pour acheminer les matières premières a été arrêtée à partir de 1985, à tel point qu'il a été envisagé un temps de le transformer en autoroute, ce qu'a refusé la population. De la même façon, des friches ferroviaires se sont développées en pied de talus ou sur les parcelles adjacentes, très souvent polluées.

Dans les années 1990, la démolition de la plupart des bâtiments industriels résiduels a débouché sur le développement de très nombreuses friches dont une partie se trouve à proximité du canal. La disparition des usines a conduit à l'émiettement d'une partie de l'habitat, les terrains des maisons détruites étant aussi regagnés par la nature. Extrêmement polluée et située sur l'ancien emplacement d'une usine chimique, la friche PCUK située à l'est de la commune, recouvre 49 hectares et compte plusieurs terrils de phosphogypse. La friche de l'Union, très étendue également, jouxte quant à elle la voie ferrée. Le site de la Ferme aux loisirs se trouve en cœur d'îlot et héberge un ancien bâtiment de l'industrie textile.

Ces friches sont émietées dans le tissu urbain et les inventaires effectués montrent qu'elles sont plus riches en biodiversité que la plupart des parcs et jardins de la ville. Elles se révèlent donc très importantes, alors que Roubaix se trouve en pleine rénovation urbaine et construit de nombreux nouveaux logements urbains dans le cadre d'une très forte redensification du territoire.

Friche du canal de Roubaix.



Socle de la trame verte et bleue.

Il apparaît que les friches, le canal et la voie ferrée constituent la majeure partie de la Trame Verte et Bleue (TVB) de Roubaix, et que ces espaces permettront aussi la communication avec les autres territoires. Compte tenu des spécificités de la population, qui, bien souvent, ne part pas en vacances, les élus sont en parallèle attentifs au fait d'apporter de plus nombreux espaces verts et lieux de nature de proximité. Certains quartiers comptent en effet moins d'un mètre carré d'espaces verts par habitant (contre 10 m<sup>2</sup> en moyenne dans la ville). La TVB a été conçue en tenant compte de ces deux fonctions, les espaces situés pour l'essentiel en périphérie de ville devant être accessibles tout en assurant un rôle pédagogique.

La voie ferrée est l'un des grands axes de connectivité. Des friches se trouvent de part et d'autre de cette emprise RFF située à proximité du centre-ville, et dont la largeur moyenne est de 17 mètres. Afin de prévenir la forte pression foncière qui s'exerce sur ces espaces de forte biodiversité, la Ville a mené une étude urbaine et écologique de programmation, et y a associé les associations, les comités de quartier et les habitants soucieux de disposer d'espaces de nature. La Ville entend aussi relier grâce à cette infrastructure verte des quartiers qui, jusqu'ici, ne communiquent pas. Ces parcelles actuellement non gérées sont marquées par une ambiance de sous-bois très rare à Roubaix.

Le corridor au sens strict est constitué par le talus RFF et restera inaccessible, mais sera jouté par une promenade qui traversera les parcelles selon les axes est-ouest et nord-sud pour assurer les connectivités sociales. Selon leurs situations et leurs différents rôles, les espaces seront donc fermés ou ouverts au public de façon permanente ou partielle. Il n'est pas possible d'acquérir tout le foncier, et c'est pourquoi des

négociations sont souvent indispensables avec les propriétaires. Nous travaillons avec RFF pour définir conjointement le mode de gestion des parcelles.

Des modifications des zonages du PLU devront à terme intervenir pour pouvoir faire respecter la biodiversité, ce qui est un problème fondamental. Car un décret récent, dont la première rédaction pouvait laisser espérer qu'il soit possible d'identifier les continuités et les fonctions écologiques et les porter sur le PLU, se borne en définitive à créer un surzonage.

Après un long abandon, le canal est apparu comme un des sites potentiellement les plus intéressants. Une étude de programmation associant un urbaniste, un écologue et un paysagiste a été menée pour préparer un programme d'aménagement comprenant de nouvelles constructions afin de réhumaniser les lieux. En s'appuyant sur les usages actuels, trois degrés d'un gradient allant du plus sauvage au plus urbain ont été définis le long du canal pour proposer des aménagements permettant de conserver la diversité biologique tout en la rendant socialement acceptable. Les zones les plus humides, en particulier, constituent les plus fortes réserves de biodiversité. D'autres, plus proches des habitations telles qu'un futur jardin à papillons, seront plus agréables et acceptables.

Sur ce site, la Ville prévoit aussi de développer des jardins publics plus ou moins sauvages, mais aussi des jardins familiaux en plus grand nombre. Roubaix ne compte aujourd'hui que 220 parcelles de jardins familiaux. Or, 150 personnes ont présenté des demandes et l'objectif est de leur proposer des lieux qui permettent de mixer les objectifs de réappropriation sociale des espaces et de soutien de la biodiversité.



Le site de la Ferme aux Loisirs.

La grande friche PCUK bénéficie d'un aménagement plus naturel mis en œuvre par Espaces naturels Lille Métropole. Il s'agit de transformer cette zone extrêmement polluée de la périphérie en lieu de respiration : après quelques aménagements écologiques, le lieu a été ouvert à la population. Les inventaires montrent que le nombre d'espèces recensées représente la moitié de celui d'une réserve naturelle régionale. Une dizaine de visites naturalistes a été organisée en 2011 sur le site, et il s'agit dans les années à venir d'apporter de nouveaux aménagements afin qu'il devienne un pôle majeur de biodiversité. Nous nous sommes interrogés sur la phytoremédiation pour tout un ensemble de sites, mais nous n'avons encore mis en œuvre aucun projet, celle-ci exige du temps alors que la première préoccupation des gestionnaires, il y a une vingtaine d'années, a été de combler les dépressions. Nous envisageons à présent de recourir à ces techniques dans les sites à vocation naturaliste, dont l'espace PCUK.

Les friches qui entourent la zone de l'Union et le canal représentent, elles, 80 hectares. Des projets de construction de logements y sont programmés, mais ces zones seront reliées au corridor de la voie ferrée.



La friche PCUK.

La Ville souhaite que ces espaces fassent l'objet d'une réappropriation citoyenne par le biais d'associations. Ainsi, le long de la voie ferrée, une association d'habitants a mis en place un jardin partagé qui est devenu l'un des pôles de nature du quartier, et qui sera très important pour le corridor. L'espace de la Ferme aux Loisirs est aussi dédié à un regroupement d'associations qui y ont bénévolement valorisé les mares et la végétation, ce qui devrait déboucher sur la création d'un pôle écopédagogique. Enfin, Roubaix utilise les espaces en attente d'urbanisation à des fins pédagogiques, en créant des jardins temporaires ou en indiquant, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'affiches, que les espaces ne sont pas abandonnés, ce qui a été le cas durant de longues années, mais gérés de façon écologique.

[www.ville-roubaix.fr](http://www.ville-roubaix.fr)

# Le schéma vert et l'élaboration d'une stratégie de gestion des friches et délaissés urbains à Montpellier



**Hélène CHAMAYOU**

Responsable du bureau d'études Travaux neufs de la Direction de la biodiversité et du paysage, Ville de Montpellier

[Voir sa présentation](#)

Montpellier a élaboré un schéma directeur du réseau vert et une stratégie de gestion des friches lancée en 2006 et mise en œuvre à partir de 2009.

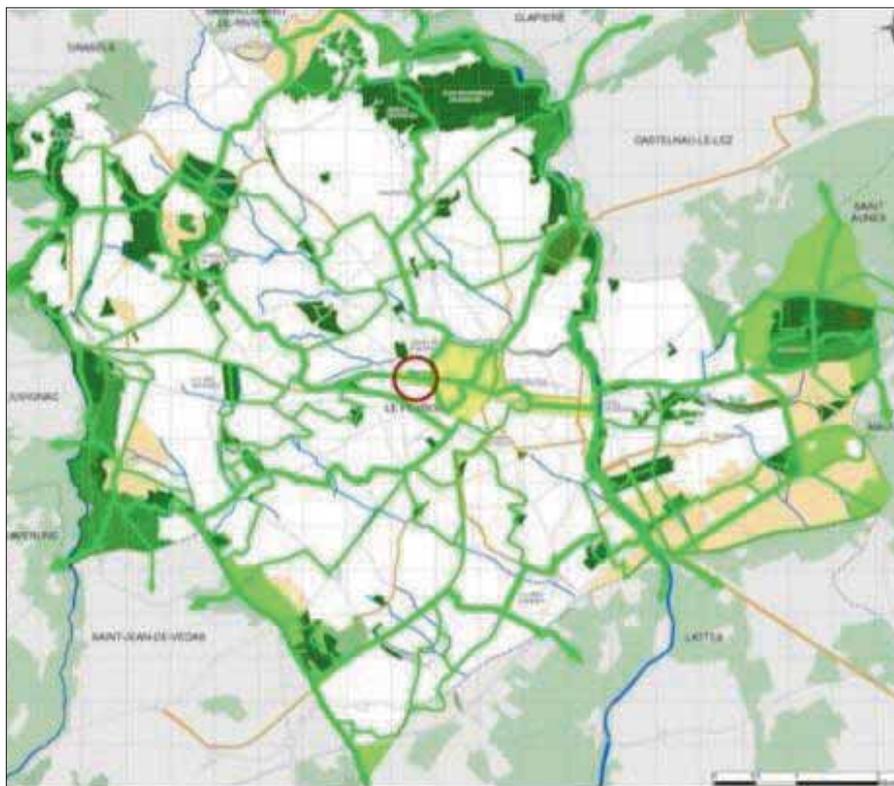
La ville compte 250 000 habitants et est soumise à une forte pression démographique, mais héberge de grands pôles de recherche dans le domaine de la biodiversité, dispose de plus de 960 ha d'espaces verts sur 6 000 ha et possède le premier jardin botanique de France. Montpellier a donc voulu impliquer tous ses acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan Biodiversité adopté en 2010 qui comporte une centaine d'actions, qui prévoit des modalités d'évaluation, et qui a notamment pour but de valoriser la biodiversité

ordinaire. Il comporte notamment la définition d'un réseau vert. Les corridors qui relient les pôles de nature de la ville sont aussi des axes de déplacement doux équipés de cheminements légers. Sa pièce maîtresse est une boucle extérieure, la Marathonienne, dont une grande partie a déjà été réalisée et qui sera complétée par des radiales et des axes secondaires. Les tracés s'appuient sur les espaces agricoles, les cours d'eau, les espaces verts, les espaces naturels et les friches et se raccordent à ceux des autres territoires.

Les friches sont apparues comme l'un des moyens de renforcer le réseau vert, puisque leur intérêt biologique est souvent supérieur à celui des parcs. C'est pourquoi la ville a



Typologie des délaissés.



Schémas du réseau vert de la ville de Montpellier.

lancé une étude de recensement et travaillé avec le cabinet Coloco et avec le paysagiste Gilles Clément.

L'analyse a été menée au niveau de chaque parcelle dans trois quartiers très différents. Le quartier des Aubes est un quartier résidentiel calme, le quartier du Millénaire est une zone mixte dont la zone d'activité en forte croissance et celui de la Croix d'Argent, également mixte, est en régénération. Coloco a livré une synthèse combinant les enjeux d'écologie, de paysage et d'urbanisme et a formulé des préconisations et un plan d'action pour la gestion, l'aménagement et la protection de ces espaces. Ce plan est suivi par la direction du Paysage et de la Biodiversité et par la direction de l'Aménagement urbain et de la programmation.

L'étude a établi des cartes qui montrent les dynamiques actuelles et potentielles du vivant en fonction de la densité du bâti et des infrastructures. Chaque friche a fait l'objet d'une fiche spécifiant son implantation, ses composantes floristiques, faunistiques et pédologiques, son intérêt pour la biodiversité et pour le paysage.

Une typologie a été construite pour permettre de catégoriser les actions à mener :

- noyaux suffisamment riches et importants pour évoluer ;
- vecteurs (anciennes voies ferrées, par exemple) ;
- particules (murs, interstices, etc.) ;
- isolats d'alignement, dont la diversité est souvent assez pauvre ;
- milieux pauvres, mais entretenus par les services de la Ville (gazons, etc.) ;
- milieux trop minéralisés à désaménager pour créer de nouveaux modes de gestion.

Les friches regroupent des milieux variés : prairies, cours d'eau, espaces boisés, etc., et le relevé des friches présentes à l'est de la ville montre qu'il est possible de constituer de grandes liaisons végétales sur son territoire et au-delà. Leur intérêt a été évalué du point de vue de la biodiversité, mais aussi des problématiques sociales et culturelles, en s'interrogeant sur les actions de sensibilisation à mener. La dimension poétique de certaines a aussi paru évidente.

À l'issue de l'étude, l'intérêt des friches pour la constitution des corridors, moyennant un certain nombre de connexions, s'est confirmé, et un certain nombre d'entre elles a été identifiées comme possédant un fort potentiel justifiant à terme leur intégration au patrimoine entretenu par la ville, en mettant en œuvre les interventions les plus limitées possible en fonction des lieux et en révisant les modes de gestion des espaces actuels. C'est pourquoi chaque fiche préconise un mode de gestion (absence d'intervention, gestion intermédiaire, aménagement) et indique les éventuels enjeux sociaux.

L'action a été articulée avec la direction de l'Aménagement urbain et de la programmation, comme avec l'ensemble des services, pour définir un équilibre entre la préservation des friches et les besoins d'aménagement. Le plan d'action a le statut d'un document d'aide à la planification urbaine et concourt à la mise en place, sur le long terme, d'un maillage fin, notamment parce que les problèmes de maîtrise urbaine ne peuvent être réglés qu'au fil du temps. En effet, la Ville ne dispose généralement pas de la maîtrise foncière sur ces territoires, est donc en train de réviser ses documents d'urbanisme pour adopter des protections plus ou moins



La friche de Combemale est un terrain d'expériences et de pédagogies.

fortes, en prenant en compte les projets de ZAC portés par la direction de l'Urbanisme. Le travail important à réaliser sur le PLU sera effectué dès 2012 afin de mettre en place un grand nombre de Zones d'intérêt écologique.

La stratégie foncière doit être portée par une volonté politique très forte. Ainsi, un cheminement piéton très apprécié a été créé au bord du Lez, le fleuve principal qui traverse Montpellier. La ville rencontre des obstacles de plusieurs riverains, qui refusent de laisser passer la promenade au pied de leur propriété. Des discussions sont menées pour trouver un compromis. Le plus souvent, l'action de la Ville débouche sur des acquisitions, même si des servitudes peuvent être mises en place.

Montpellier souhaite aussi mener des expérimentations sur les friches existantes, en termes de gestion, d'aménagement, d'animation et de communication. Trois friches caractéristiques ont été choisies pour y mobiliser les associations et les agents municipaux, pour les former aux modes de gestion appropriés, à partir des pistes de travail proposée par l'étude.

Ainsi, dans la friche Combemale, dont la surface est importante et située en zone marécageuse, il est prévu d'installer des pontons de bois et des cheminements afin que les habitants découvrent les milieux à l'aide d'une signalétique pédagogique. La Ville souhaite associer ses agents, les associations, les écoles et les habitants à ce projet. Une autre

friche concernant une zone boisée propose, dans ce même but, d'installer une terrasse d'observation. La population sera aussi impliquée pour participer aux observations des espèces présentes dans les friches, avec l'aide de l'association.

La communication et la sensibilisation sont des axes essentiels. La Ville prévoit de proposer toutes sortes d'animations – dont des événements artistiques et des sorties naturalistes – pour que les habitants découvrent la richesse de ces espaces. Il existe à Montpellier de nombreuses associations naturalistes et écologistes très actives. Mais il s'agit de s'adresser à des personnes qui ne sont pas déjà sensibilisées ou impliquées et qui réagissent négativement au développement de la végétation spontanée. Globalement toutefois, les habitants, comme ailleurs en France, sont en demande d'une nature moins travaillée. Dans une parcelle qui a été démolie, il est apparu lors de la réunion publique que les habitants souhaitaient disposer, non d'un parc, mais d'un simple îlot de nature au milieu d'un quartier très urbanisé avec un jardin partagé. Le projet initial a donc été modifié en conséquence.

Enfin, des méthodes d'évaluation ont aussi été créées pour connaître les impacts écologiques et sur la perception des habitants. Ceci se réalisera avec la participation d'un comité scientifique impliquant par exemple le CNRS ou la LPO.

[www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr)

## Construction et biodiversité : inciter ou contraindre ?

### Olivier LEMOINE – Écologue, société ELAN

Il ne faut pas opposer protection et construction, mais inciter à la mise en place d'une approche positive et hédoniste vis-à-vis de la nature en ville – au risque, sans cela, de braquer les acteurs de l'immobilier contre la protection de la nature, synonyme de contraintes.

C'est d'abord au travers du PLU et des programmes des collectivités qu'il est possible d'inciter à ce que la biodiversité soit prise en compte dans les écoquartiers et opérations de promotion immobilière, une démarche qui reste encore très rare. Au stade de la conception architecturale des projets on pourrait intégrer aux permis de construire à l'instar des volets paysagers, une notice justificative de la biodiversité qui obligerait architectes et urbanistes à mentionner comment leurs projets ont pris en compte cette dimension. Enfin, il faudrait procéder à des évaluations sur la base d'outils d'un genre nouveau. ELAN travaille sur la mise en place d'un label Biodiversité des opérations immobilières.

Sachant que quel que soit le contexte, les ambitions et objectifs de « renaturation » seront différents : un bâtiment situé en zone haussmannienne ciblera par exemple l'installation du rouge-queue, alors qu'un nouvel ensemble bâti dans une friche devra être attentif aux passereaux et aux hérissons, etc. Mais dans tous les cas, les réussites en matière de biodiversité seront perceptibles : les habitants sauront bien remarquer si des oiseaux chantent dans leur cour ou si celle-ci est désertée par la vie.

### Audrey LECLERCQ – Ville de Roubaix

Il est en effet indispensable que la collectivité fixe des objectifs clairs, pour que la biodiversité ne soit pas ignorée par les promoteurs ou les autres opérateurs. Les incitations doivent être très fortes, et il faut souvent énoncer des obligations. L'expérience a montré que les préconisations émises par Roubaix en termes de précarité énergétique – un des axes forts de sa politique - ont été respectées.

Quant aux labels, bien souvent, leurs apports sont très limités. On labellise HQE des actions qui relèvent souvent de l'évidence et sans critères systématiques, alors que les cahiers des charges énergétiques de la Ville de Roubaix sont très précis et donnent lieu à des évaluations *a posteriori*.

Lorsque la parcelle appartient à la Ville, elle peut publier un cahier des charges de cession qui établit de façon très précise les objectifs de biodiversité qui font partie des conditions de négociation avec les promoteurs. Ainsi, le projet mis en œuvre à Roubaix doit permettre la perméabilité des terrains à la biodiversité si ceux-ci se trouvent à proximité d'un corridor. La situation est plus difficile lorsque les terrains ne lui appartiennent pas.

### Hélène CHAMAYOU – Ville de Montpellier

Une dizaine de ZAC sont actuellement en développement à Montpellier, avec les autres directions concernées, la direction de l'Aménagement urbain et de la programmation a mis en place la grille Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement (AURA)<sup>1</sup>.

Cette grille évalue les différents projets proposés en phase de dépôt des dossiers en termes de qualité des espaces publics, de qualité de la construction et d'impact sur la TVB. Les candidats, désormais, seront notés y compris du point de vue environnemental (biodiversité, eau, énergie, etc.).

### Gilles LECUIR – Natureparif

Il faut rappeler l'intérêt de la conduite des inventaires pour les collectivités. Car ce n'est pas parce qu'elles ignorent que des espèces protégées sont affectées par leurs projets que celles-ci ne le sont pas. Le fait d'être informés de cette présence leur permet d'agir en connaissance de cause et de se prémunir contre des actions en justice qui pourraient légitimement être menées par des associations de protection de l'environnement.

<sup>1</sup>. <http://www.natureparif.fr/fr/retour-dactions-2011>

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 1.5 million to 2.5 million (16% of the population).

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women. Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities. A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.

There are a number of reasons for this increase. One is that the public sector has become a major employer of young people, particularly women.

Another is that the public sector has become a major employer of people with disabilities.

A third is that the public sector has become a major employer of people who are over 50 years of age.



**Les friches urbaines – entendues au sens d’espaces momentanément sans projet dans la ville – sont des lieux dans lesquels la nature se développe, qu’il s’agisse de reconquête de sites industriels par des espèces pionnières ou de développement libre de la faune et de la flore sur des espaces verts non-gérés.**

**Du fait de l’absence ou de la limitation des activités humaines, ces espaces deviennent des îlots naturels au cœur des villes et les scientifiques y recensent un grand nombre d’espèces de plantes, d’insectes, d’oiseaux... Ce sont également des lieux d’interactions multiples entre les habitants et la nature.**

**Comment concilier les usages avec la richesse spécifique de ces milieux ? Faut-il les gérer ? Comment les prendre en compte dans les projets d’aménagements urbains ?**

Natureparif a été créée à l’initiative de la région Île-de-France avec le soutien de l’État français. De statut associatif, elle regroupe à leurs côtés au sein de collèges distincts les collectivités locales, les associations de protection de l’environnement, les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, les chambres consulaires et les fédérations, et les entreprises publiques et privées. Agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, sa mission est de collecter les connaissances existantes, de les mettre en réseau, d’identifier les priorités d’actions régionales. Elle a également vocation à recenser les bonnes pratiques visant à préserver la biodiversité pour qu’elles soient plus largement mises en œuvre.

**Natureparif**

Agence régionale pour la nature et la biodiversité  
84 rue de Grenelle, 75007 Paris, France  
+33 (0)1 75 77 79 00  
[www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)